



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 1^{re} ANNÉE

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Percé pour les années 2025-2026-2027.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Percé pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau de la soussignée, au 137, route 132 Ouest, Percé, le 11 octobre 2024;

QUE toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée au plus tard le 30 avril 2025.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles à la M.R.C. du Rocher-Percé à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. du Rocher-Percé, au 129, boul. René-Lévesque Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0, à l'attention de madame Christine Roussy, secrétaire-trésorière.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Percé, le 17 octobre 2024.

Gemma Vibert,
Greffière